

COMMUNE DE BARCELONNETTE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération du 8 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé la modification du Plan d'Occupation des Sols relative au changement de destination des zones NAt, au dépassement du COS en zone UB et à la modification de l'article 8 (implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété) des zones UB, UC, UD, NA.